

## **LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM**

Siège social : 6, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf à 91940 LES ULIS  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 3.881.659,50 €uros  
Immatriculée au R.C.S. d'EVRY sous le n° B.323.036.921

### **RAPPORT DU DIRECTOIRE**

#### **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet de vous prononcer sur les résolutions suivantes :

#### **A TITRE ORDINAIRE**

**Résolution n° 1** : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2021

**Résolution n° 2** : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021

**Résolution n° 3** : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

**Résolution n°4** : Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement

**Résolution n° 5** : Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés

**Résolution n° 6** : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Conseil de Surveillance

**Résolution n° 7** : Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire

**Résolution n° 8** : Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire

**Résolution n° 9** : Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L.22-10-9 I du Code de Commerce

**Résolution n° 10** : Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020/2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Luc LE COTTIER, Président du Conseil de Surveillance

**Résolution n° 11** : Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020/2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Aymeric LE COTTIER, Président du Directoire

**Résolution n° 12** : Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020/2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Emmanuel LE COTTIER, Membre du Directoire

**Résolution n° 13** : Rémunération du Conseil de Surveillance

**Résolution n° 14** : Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes

**Résolution n° 15** : Commissaires aux Comptes titulaires

**Résolution n° 16** : Commissaires aux Comptes suppléants

**Résolution n° 17** : Autorisation à donner au Directoire pour opérer sur les actions de la Société

## **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

**Résolution n° 18** : Modification de l'article 14 des statuts

## **A TITRE ORDINAIRE, DE NOUVEAU**

**Résolution n° 19** : Pouvoirs pour les dépôts et formalités



## **A TITRE ORDINAIRE**

**RESOLUTION N° 1** : La 1<sup>ère</sup> résolution a pour objet l'approbation des comptes sociaux de LEXIBOOK pour l'exercice clos le 31 mars 2021, faisant ressortir un bénéfice de 1.453.202 euros.

**RESOLUTION N° 2** : La 2<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'approbation des comptes consolidés de LEXIBOOK pour l'exercice clos le 31 mars 2021, qui fait apparaître un résultat global de 1.562.521 euros.

**RESOLUTION N° 3** : La 3<sup>ème</sup> résolution a pour objet de déterminer l'affectation du résultat. Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.453.202 euros en totalité au compte de report à nouveau, lequel poste se trouvera dès lors porté à la somme de 7.750.555 euros débiteur.

Il sera en outre précisé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

**RESOLUTION N° 4** : La 4<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé.

Ces dépenses et charges correspondent à des amortissements excédentaires dont le montant s'est élevé à 17.137 Euros, l'impôt potentiel correspondant s'élevant à la somme de 4.798 Euros.

**RESOLUTION N° 5** : La 5<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'approbation des conventions et engagements visés aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce.

Ces conventions réglementées ont fait l'objet d'une réunion spéciale du Conseil de Surveillance du 31 mars 2021, dont les décisions ont été constatées par Procès-verbal à même date. Cette réunion, récapitulant toutes les conventions, a lieu chaque année. De surcroît, ces conventions sont reprises dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes. Ce Procès-verbal et ce Rapport rappellent également les conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

**RESOLUTIONS N° 6, 7 ET 8** : En application des dispositions de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, ces trois résolutions vous sont présentées par votre Conseil de Surveillance et visent à soumettre à votre approbation les principes et les critères de détermination et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, à raison de leur mandat, aux mandataires sociaux de votre Société pour l'exercice 2020/2021 (dixième à douzième résolutions).

La politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux de votre Société à raison de leur mandat figure dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi par le Conseil de Surveillance, en application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, à la Section XIII, intitulé « *Rémunération et avantages* » « *Politique de rémunération des mandataires sociaux* » – Document d'Enregistrement Universel 2020/2021.

**RESOLUTIONS N° 9, 10, 11 ET 12** : En application des dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de Commerce, ces résolutions vous sont présentées par votre Conseil de Surveillance et visent à soumettre à votre approbation les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020/2021 à Monsieur Luc LE COTTIER, à raison de son mandat de Président du Conseil de Surveillance (10<sup>ème</sup> résolution), à Monsieur Aymeric LE COTTIER, à raison de son mandat de Président du Directoire (11<sup>ème</sup> résolution), à Monsieur Emmanuel LE COTTIER, à raison de son mandat de membre du Directoire (onzième résolution).

L'information sur ces éléments figure dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi par le Conseil de Surveillance, en application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, à la Section XIII, intitulé « *Rémunération et avantages* » « *Politique de rémunération des mandataires sociaux* » – Document d'Enregistrement Universel 2020/2021.

**RESOLUTION N° 13** : La 13<sup>ème</sup> résolution concerne la rémunération de l'activité du Conseil de Surveillance.

En effet, le terme « *jetons de présence* » n'existe plus et est remplacé par « *rémunération* ».

Il est rappelé :

- que l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2017, en sa 7<sup>ème</sup> résolution, a fixé la rémunération globale des membres du Conseil à la somme annuelle de 50.000 Euros, valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale ;
- que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2018, la rémunération globale a été fixée à la somme de 6.000 €
- que cette même somme de 6.000 Euros a demeuré depuis.

Dans le cadre de cette résolution, il est proposé de fixer cette rémunération à la somme de 20.000 Euros au titre de l'exercice ouvert depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, étant précisé que bien le Conseil de Surveillance détermine la répartition de ce montant entre ses membres, il n'en demeure pas moins que celle-ci n'a lieu que très rarement, et généralement pour un montant ne dépassant pas les 5.000 Euros.

**RESOLUTION N° 14** : La 14<sup>ème</sup> résolution a pour objet de vous permettre de vous prononcer sur le quitus de gestion à donner aux membres du Directoire pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, et de vous prononcer sur la décharge à donner aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leurs missions respectives pour la même période.

**RESOLUTIONS N° 15 et N° 16** : Les résolutions n° 15 et 16 concernant la situation des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants.

En effet, le mandat de ces derniers vient à expiration à l'issue de cet exercice clos le 31 mars 2021.

Il a été procédé à un appel d'offres et a été retenu la société GRANT THORNTON en lieu et place de KPMG SA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

La société GRANT THORNTON a d'ores et déjà accepté d'assurer ces fonctions de Commissaire aux Comptes.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 septembre 2021 la nomination de GRANT THORNTON en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et ce pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos le 31 mars 2027.

S'agissant du second Commissaire aux Comptes titulaire dont le mandat arrive également expiration à l'issue de cet exercice clos le 31 mars 2021, la société RSA, la société n'ayant plus l'obligation d'avoir deux Commissaires aux Comptes, il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas renouveler son mandat.

Il en est de même concernant les Commissaires aux Comptes suppléants (16<sup>ème</sup> résolution).

**RESOLUTION N° 17** : L'Assemblée générale est invitée aux termes de la 17<sup>ème</sup> résolution à renouveler l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 septembre 20120 d'acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de ces rachats, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 18 mois.

Pour information, au 31 mars 2021 la société ne détient aucune action propre.



## **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

**RESOLUTION N° 18** : Cette résolution n° 18 a pour objet de modifier l'article 14 des statuts de la Société en ce qu'il convient de préciser les seuils afférant au Marché Euronext Growth, ses actions étant admises sur ce Marché, et donc de supprimer ceux liés au Marché Euronext.

Il sera donc proposé de modifier l'article 14 des Statuts.



## **A TITRE ORDINAIRE, DE NOUVEAU**

**RESOLUTION N° 20** : Par la 20<sup>ème</sup> résolution, votre Directoire vous demande tous pouvoirs en vue de permettre l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt inhérentes à la tenue de la présente Assemblée.

Enfin, les informations concernant l'état des délégations de compétence et autorisations en vigueur figurent en Annexe 1, l'état récapitulatif des opérations réalisées sur les actions de la Société par les dirigeants au cours de l'exercice écoulé figure en annexe 2.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Le Directoire

## LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

Siège social : 6, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf à 91940 LES ULIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 3.881.659,50 €uros

Immatriculée au R.C.S. d'EVRY sous le n° B.323.036.921

### ANNEXE 1

#### ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET AUTORISATIONS EN VIGUEUR

Date AG	Nature de la délégation	Nominal maximum de l'AK	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion décidant l'émission ou la réduction
14/09/2020 15ème résolution	Autorisation à donner au Directoire pour opérer sur les actions de la Société	Max 10% des titres	18 mois		
14/09/2020 16ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	20 000 000 d'€uros	26 mois		
14/09/2020 17ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public	20 000 000 d'€uros	26 mois		
14/09/2020 18ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L411-2, II du Code Monétaire et Financier	20 000 000 d'€uros	26 mois		
14/09/2020 20ème résolution	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois		

14/09/2020 21ème résolution	Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions donnant droit par exercice à l'attribution de titres qui seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société réservée à une catégorie de personne	3 000 000 d'€uros	18 mois		
14/09/2020 25ème résolution	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres	10 000 000 d'€uros	26 mois		

## LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

Siège social : 6, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf à 91940 LES ULIS  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 3.881.659,50 €uros  
Immatriculée au R.C.S. d'EVRY sous le n° B.323.036.921

### ANNEXE 2

#### ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LES ACTIONS

DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS AU COURS DU DERNIER  
EXERCICE ECOULE,

SOIT DU 1er AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021

DIRIGEANTS CONCERNES	INSTRUMENTS FINANCIERS	NATURE DE L'OPERATION	LIEU DE L'OPERATION	PERIODE CONCERNEE	MONTANT TOTAL DES OPERATIONS
Aymeric LE COTTIER	ACTIONS	ACHAT	Euronext Growth	DU 01/04/20 AU 31/03/21	317 106.16 €
Luc LE COTTIER	ACTIONS	VENTE	Euronext Growth	DU 01/04/20 AU 31/03/21	320 000,00 €
Luc LE COTTIER	ACTIONS	ACHAT	Euronext Growth	DU 01/04/20 AU 31/03/21	23 240,00 €
Emmanuel LE COTTIER	ACTIONS	ACHAT	Euronext Growth	DU 01/04/20 AU 31/03/21	331 964.93 €

-----